



AVIS PRÉVENTIF D'ÉBULLITION DE L'EAU

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES PUIITS

Le 26 mars 2018

Nous procéderons les 28 et 29 mars prochain, à des travaux de réhabilitation de nos puits.

Par prévention, nous sommes dans l'obligation de décréter un avis préventif d'ébullition de l'eau, jusqu'à avis contraire de notre part.

Dès que nous recevrons les analyses du laboratoire confirmant que l'eau est conforme aux normes de qualité établies, nous vous aviserons.

***NE PAS UTILISER L'EAU DU ROBINET SANS L'AVOIR FAIT BOUILLIR
PENDANT AU MOINS UNE MINUTE OU UTILISER DE L'EAU EMBOUTEILLÉE.***

- De l'eau bouillie ou embouteillée doit être utilisée pour boire, se brosser les dents, faire de la glace, laver la vaisselle ainsi que laver et préparer les aliments et ce, jusqu'à avis contraire.
- Jeter les glaçons, boissons et aliments préparés après le 26 mars avec l'eau du robinet.
- Pour ce qui est de l'utilisation des bains, cela est acceptable tout en s'assurant de ne pas avaler d'eau. Pour les jeunes enfants, il est donc recommandé de mettre très peu d'eau dans la baignoire et de ne pas les laisser jouer dans l'eau.
- **Écoles, entreprises, commerces et institutions** : aviser votre clientèle à l'effet que l'eau est impropre à la consommation. Pour ce fait, affichez cette information aux endroits où l'eau est disponible. Vous devez fournir une eau potable à votre clientèle jusqu'à ce que l'eau redevienne propre à la consommation.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut vous occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Service des travaux publics
Tél.: (418) 458-2375